

REPUBLICQUE FRANCAISE
COMMUNE DU PLANAY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY
LE JEUDI 11 AVRIL 2019 à 18 H
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaients présents : 8 (votants 8)

<i>BENOIT Jean-René</i>	X	<i>BLANC Bernard</i>	X	<i>GROMIER Armand</i>	X	<i>COLLETTE Fabrice</i>	X
<i>LEROY Lydie</i>	X	<i>TATOUD André</i>	X	<i>TATOUD Marie-Angèle</i>	X	<i>VALESCH Mickaël</i>	X

Secrétaire de séance : LEROY Lydie

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **ACCEPTE** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
 - Déclaration d'intention d'aliéner par la société MMH, parcelle E 1379 au Villard
 - Déclaration d'intention d'aliéner par M. et Mme GROMIER Anselme – parcelle E 1497 au Villard
 - Refus du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVV au 01.01.2020
 - Utilisation salle ancienne école du Chambéranger
 - Rappel général du cadre de travail du Conseil Municipal
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2018.
- ✓ Considérant que les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau et assainissement sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal, **APPROUVE** (à la majorité, 1 abstention GROMIER Armand) l'ensemble des comptes.
- ✓ **AFFECTE** pour le budget de l'eau et assainissement, l'excédent de la section d'exploitation (exercice 2018) de **9 094.52 €** au compte 1068 de la section d'investissement 2019
- ✓ **AFFECTE** pour le budget de la commune, les sommes excédentaires de la section de fonctionnement (exercice 2018) de **131 462.67 €** au compte 1068 de la section d'investissement 2019.
- ✓ **RECONDUIT**, pour la 11^{ème} année consécutive, les taux des 4 taxes comme suit :
 - Taxe habitation..... 13.65 %
 - Taxe foncier bâti..... 23.76 %
 - Taxe foncier non bâti 92.98 %
 - CFE..... 34.30 %
- ✓ **VOTE** les budgets primitifs 2019 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à :
 - **Budget de l'eau :**
 - . **section d'exploitation** (unanimité) :
 - Dépenses..... 212 027.00 €
 - Recettes..... 212 027.00 €
 - . **section d'investissement** (unanimité) :
 - Dépenses..... 392 376.00 €
 - Recettes..... 392 376.00 €
 - **Budget de la commune :**
 - . **section de fonctionnement** (unanimité):
 - Dépenses..... 1 025 850.00 €
 - Recettes..... 1 025 850.00 €
 - . **section d'investissement** (majorité, 1 contre : GROMIER Armand)
 - Dépenses..... 1 073 008.00 €
 - Recettes..... 1 073 008.00 €

- ✓ **PREND CONNAISSANCE** des demandes de subvention pré instruites en commission de finances du 07 mars 2019 et **PROCEDE** au vote (à la majorité, 1 abstention : Armand GROMIER) comme suit :

ASSOCIATION	2019
APE	750.00 €
ACCA	350.00 €
AFM	100.00 €
AMADEA	550.00 €
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)	200.00 €
AMICALE DONNEURS SANG DE LA VANOISE	200.00 €
AMIS DE LA CENTAUREE	500.00 €
ASB BOZEL	800.00 €
ASSOCIATIONS LES AMIS DE LA NOVAZ	300.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
CHORALE LES 4 SAISONS	80.00 €
COMITE ANIMATION DU VILLARD	1000.00 €
COMITE JUMELAGE	200.00 €
ENERGYM K'DANSE	500.00 €
ENJEU SPORT LYCEE MOUTIERS	50.00 €
HARMONIE ECHO MONT JOVET	500.00 €
RESTOS DU CŒUR	100.00 €
SKI ALPIN CHAMPAGNY	800.00 €
SKI ALPIN PRALOGNAN	400.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	450.00 €
TOTAL	7 930.00 €

- ✓ **APPROUVE** la demande de subvention au titre du FDEC 2020 dans le cadre du projet de réalisation d'un parking à Planfourrier.
- ✓ **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR 2019 dans le cadre du projet de création d'un cheminement piéton aux abords de la ZA de Rambore.
- ✓ **APPROUVE** les tarifs de prestation de service public non collectif (SPANC) avec la société Label'Eau comme suit :

Label'Eau
Eric GUERIN
379 rue du Galiléer 73390 LA RAVOIRE
06 01 79 16 22
etudes@labeleauconseils.fr

DEVIS		
Numéro	Date	Code client
2018-10-42	28/12/2018	

Mairie
Le Villard
73390 LE PLANAY

Période de validité de devis : années 2019

mairie.planay@wanadoo.fr

DESCRIPTION	Nb	P.U. HT	TOTAL HT	TVA
Prestations Service Public de l'Assainissement Non Collectif				
Contrôle de bon fonctionnement				
Intervention ponctuelle programmée à l'avance <small>objet d'intervention après 15 jours suivant ordre de service</small>		150,00 €		1
Intervention ponctuelle en urgence <small>objet d'intervention dans les 15 jours suivant ordre de service</small>		250,00 €		1
Intervention groupée (minimum 10 installations) programmée à l'avance <small>objet d'intervention après 15 jours suivant ordre de service</small> <small>* Adm., intervenants ou faits de caractère, sites à pourvoir</small>		100,00 €		1
Contrôle de conception				
Avis d'avisé pour Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager ou demande ponctuelle <small>* Avis, rédaction avis ou faits de caractère</small>		150,00 €		1
Avis d'appel en offre (3 jours d'une demande de conception ou modification de l'avis)		50,00 €		1
Contrôle de réalisation				
<small>* visite in situ, rédaction rapport</small>		150,00 €		1
visite supplémentaire (contre-visite en cas de modification à apporter)		50,00 €		1
Réunion ponctuelle de travail, d'information, de concertation à la mairie		150,00 €		1
Réunion publique d'information (présentation de service, diaporama etc.)		470,00 €		1
Infos, conseils, assistance technique pour les particuliers <small>avec déplacement sur le terrain</small>		150,00 €		1
<small>services de conception non facturés en cas de dépôt de devises d'assainissement collectif à la visite</small> <small>par téléphone</small>				

	%TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
1	10,00%		- €			
2	20,00%	- €	- €			

Il est à noter que ces prestations sont refacturées en totalité aux pétitionnaires.

- ✓ **EMET** un avis favorable à la demande de permis de construire modificatif déposée par M. LALOUELLE Cédric au Villard, qui porte sur des modifications d'huissierie (dimensions et emplacements) du garage en cours de construction sur la parcelle E 1350.
- ✓ **EMET** un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la SARL SUMATEL représentée par M. GROS Raphaël, qui porte sur la construction d'une centrale hydroélectrique au lieu-dit Planchamps. Le bâtiment sera enterrée en partie amont et ne laissera apparaître que l'accès en façade est.
- ✓ **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable déposée par M. ANDERSON, au Villard, qui porte sur la création d'un sas d'entrée sur la parcelle E 1272.
- ✓ **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable déposée par M. TATOUD Gérard dans la cadre d'un projet de construction d'un garage attenant à son habitation cadastrée B 1914 -1916 843 lieu-dit les Molles au chef-lieu
- ✓ **NE PREMPTE PAS** sur la vente de la parcelle E 1379 au Villard appartenant à l'entreprise MMH
- ✓ **NE PREMPTE PAS** sur la vente de la parcelle E 1497 au Villard, propriété de M. et Mme GROMIER Anselme.
- ✓ **APPROUVE** la convention avec le département dans le cadre de l'aménagement du cheminement piéton d'accès aux aires de jeux du Rocher Blanc.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à recourir à des agents contractuels pour palier une indisponibilité ponctuelle.
- ✓ **APPROUVE** les conventions à intervenir avec les offices du tourisme de Champagny, Pralognan , Vallée de Bozel Tourisme dans le cadre des visites combinées « Du torrent au courant », ainsi qu'avec la FACIM prestataire en la matière.
- ✓ **APPROUVE** le tarif de la nouvelle prestation estivale 2019 de la Galerie Hydraulica soit une chasse au trésor au prix de 15 € par famille et 1.50 € par enfant supplémentaire.
- ✓ Dans le cadre du projet médical du centre hospitalier Albertville-Moùtiers **VOTE** une motion renouvelant la demande de mise en œuvre de l'évaluation du plan d'action de l'ARS décidé en 2014 et intitulé « L'OFFRE DE SANTE EN TARENTOISE » dans le cadre d'une concertation élargie, et préalable à l'arrêt définitif du projet médical du CHAM ; et sollicitant la communication des études conduites par le CHAM au regard des scénarii de réhabilitation de l'EHPAD des Cordeliers.
- ✓ **APPROUVE** les modifications statutaires du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie), à savoir : le changement d'adresse du siège social, l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant d'adapter les statuts aux évolutions réglementaires et/ou circonstanciées comme entre autres, le développement de la transition énergétique.
- ✓ **ACCEPTE** l'application du régime forestier sur les 34 hectares prospectés et identifiés comme pouvant bénéficier d'une valorisation par la mise en œuvre d'une gestion durable et multifonctionnelle.
- ✓ **DECIDE** d'adhérer au service de conseil en droit des collectivités proposé par les centres de gestion Savoie et Rhône, à hauteur de 172 € annuels.
- ✓ Au vu des possibilités de la loi du 03 août 2018, **S'OPPOSE** au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Val Vanoise au 01 janvier 2020.
- ✓ Suite à la rénovation d'une salle dans l'ancienne école du Chambéranger, et préalablement à toutes utilisations, **DECIDE** de s'assurer des possibilités d'occupation du local auprès d'un juriste afin de respecter le cadre réglementaire et sécuritaire en vue de garantir le confort de tous.

- ✓ Après avoir rappelé le contexte général de travail du conseil municipal et l'ambiance délétère qui y règne depuis plusieurs mois, Monsieur Le Maire demande aux 8 élus présents de faire état de leur ressenti face à la situation. M. Armand GROMIER, adjoint, a aussitôt pris la parole, et après s'être verbalement violemment emporté à l'encontre de l'ensemble des élus présents a quitté la salle, bien qu'il lui ait été rappelé par deux fois, que cette discussion allait donnée lieu à un vote sanctionnant son attitude. Les 7 élus encore présents, hormis M. TATOUD André resté neutre, ont condamné fermement le comportement irrespectueux de M. Armand GROMIER. Le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité (1 contre : TATOUD André) de ne pas maintenir M. Armand GROMIER dans ses fonctions de maire-adjoint et **RAMENE** à deux le nombre d'adjoints au maire.

La séance est levée à 20 h 25

Fait au Planay, le 12 avril 2019

Le Maire,
Jean-René BENOIT

